

Quittance hypothécaire et mainlevée

La soussignée, BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA, une banque régie par la Loi sur les Banques ayant son siège au 1981 avenue McGill Collège, Montréal, province de Québec, H3A 3K3, dont l'établissement directement intéressé pour les fins des présentes est situé au 8000, boulevard Henri-Bourassa à Québec, province de Québec, G1G 4C7, ici dument représentée par Louise Lauzon et Geneviève Brissette, toutes deux commis aux services spécialisés, opérations financement, dument autorisés aux fins des présentes aux termes d'une résolution du conseil d'administration de la Banque datée du 29 mai 2018, laquelle est toujours en vigueur, n'ayant jamais été modifiée ni révoquée.

Ci-après appelée la «CRÉANCIÈRE»

LAQUELLE en sa qualité de créancière, accorde mainlevée totale de l'inscription de tous les droits hypothécaires et autres droits résultant de l'acte suivant :

Une hypothèque en faveur de la Banque Laurentienne du Canada, créée aux termes d'un acte reçu devant Me François Thifault, notaire, le 4 juillet 2011 et dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec, le 8 juillet 2011, sous le numéro 18 298 514.

Signé à Montréal, ce 20 septembre 2018

BANQUE LAURENTIENNE DU Canada

Par : Louise Lauzon

Par : Geneviève Brissette

Je soussigné, M^e Nicolas Mousseau, notaire à Québec, province de Québec, atteste que j'ai vérifié l'identité et la qualité et la capacité des parties, que le document traduit la volonté exprimée par celles-ci et que l'acte est valide quant à sa forme.

Attesté à Québec, ce 26 septembre 2018

M^e Nicolas Mousseau, notaire

8500 boulevard Henri-Bourassa à Québec, Québec, G1G 5X1

Me Nicolas MOUSSEAU, notaire